

Date de dépôt : 17 juin 2013

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2012

Rapport de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des finances, sous la présidence de M^{me} Anne Emery-Torracinta, assistée de M. Nicolas Huber, dévoué et compétent secrétaire scientifique, a étudié formellement la gestion du Conseil d'Etat lors de sa séance du 5 juin et voté le PL 11160 à cette même date. La gestion du Conseil d'Etat lors de l'année 2012 a toutefois été évoquée à de nombreuses reprises en parallèle à l'examen des comptes, qui a occupé la commission hebdomadairement depuis le 17 avril.

Le procès-verbal de la séance du 5 juin a été pris par M^{me} Marianne Cherbuliez et M. Tazio Dello Buono. Qu'ils soient ici remerciés pour leur travail de grande valeur et la fidèle restitution des séances de la commission.

Le département des finances était quant à lui représenté par M^{me} Coralie Apffel Mampaey, directrice des finances et de la comptabilité. Qu'elle soit remerciée également pour sa précieuse contribution.

Remarques générales de la commission

La Présidente rappelle que le vote ne se fait pas par programme, mais par politique publique.

Un commissaire (L) remarque, de manière générale, que la commission doit insister auprès du Conseil d'Etat pour qu'il y ait une cohérence entre politiques publiques et structures administratives des départements. A titre d'exemple, une partie de la formation pour les personnes handicapées se divise entre formation et santé. Il admet que le découpage n'était initialement pas évident, mais qu'après trois exercices le rattachement devrait être plus cohérent, afin de ne pas complexifier la vision d'ensemble.

Une commissaire (PDC) souhaite connaître les pratiques des autres cantons. De plus, elle se dit dubitative sur la capacité de comparaison lors d'études successives des budgets et des comptes si le périmètre est souvent modifié.

Votes de la commission

La Présidente met aux voix l'entrée en matière du projet de loi 11160.

L'entrée en matière du projet de loi 11160 est acceptée par :

Pour :	13 (2 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

Deuxième débat

La Présidente aborde l'examen du rapport de gestion, politique publique par politique publique.

La Présidente appelle la politique publique A – Formation

Discussion de la commission

Un commissaire (L) indique qu'il y a une division entre la formation des mineurs et majeurs et que cela crée des discrédances, puisqu'il faut à chaque fois s'adresser à des entités différentes, en cas de question. Il estime que ce manque d'organisation ne permet pas d'avoir une bonne vision globale.

La Présidente indique qu'il est justifié que certains sujets ressortent de plusieurs départements. Notamment au sujet des personnes handicapées, car elles sont d'abord des élèves, raison pour laquelle leur formation ressort du DIP.

Une commissaire (Ve) estime que le découpage des politiques publiques ne sera jamais parfait. Toutefois, il lui semble possible de revoir les critères de délimitation, puisqu'il s'agit d'arbitrages entre divers domaines parfois proches. A titre d'exemple, les soins à domicile peuvent ressortir de la santé ou des personnes âgées. Elle conclue que, pour conserver une certaine visibilité, il ne faut pas changer de découpage trop souvent.

Le commissaire (L) précise que la nouvelle constitution prévoit que le Conseil d'Etat doit présenter son organisation au parlement, et que celui-ci peut en discuter. Il espère que ces découpages feront l'objet d'une décision parlementaire.

Vote d'ensemble sur la politique publique A – Formation

Les commissaires acceptent la politique publique A – Formation, dans son ensemble, par :

Pour :	10 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 L, 2 MCG)
Contre :	–
Abstention :	1 (1 S)

La Présidente appelle la politique publique B – Emploi, marché du travail

Discussion de la commission

Une commissaire (S) trouve que la question du chômage n'est pas traitée de manière suffisante par le Conseil d'Etat. Elle ajoute que, lorsque la question sera traitée correctement, des économies en matière sociale seront effectuées.

Un commissaire (R) indique que la crise a commencé en 2008. Le taux de chômage était de 6,8 %. Trois ans après, le chômage est de 5,5 %.

Un commissaire (MCG) relève qu'il y a des améliorations à faire, notamment en matière de formation et que les résidents genevois ne sont pas suffisamment favorisés dans la politique de l'emploi dans le secteur privé. Il souhaite des compensations pour que les PME engagent davantage de Genevois. Il se dit surpris que la priorité ait été mise sur le contrôle des travailleurs extra-européens, alors qu'il estime qu'il y a à faire de même pour les Européens.

Un commissaire (S) estime que la réforme de l'assurance-chômage a réduit la durée des prestations. Il pense que la définition du chômeur a changé et qu'il y a davantage de demandeurs d'emplois à Genève. Cela illustre le problème des comptes, puisqu'il s'agit « uniquement » d'additions. Or, le but

est de travailler à l'aide d'indicateurs afin de pouvoir évaluer les politiques publiques. Il estime que les comptes peuvent être refusés si les indicateurs ne sont pas atteints, malgré des chiffres justes. Il n'acceptera pas cette politique publique. Il indique qu'il rédigera un rapport de minorité sur ce projet de loi.

Un commissaire (L) pense que les chiffres précis publiés par l'Office cantonal de la statistique devraient être pris en considération, avant de comparer Genève à d'autres pays européens. Il pense que Genève est un exemple envié de création de force de travail. 90 000 personnes viennent quotidiennement de l'extérieur du canton pour y travailler. Il répète que la situation s'améliore, depuis le début de la crise. Le problème du chômage est maîtrisé, notamment grâce à la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Il ajoute que le PLR soutient la politique menée en la matière, qui porte ses fruits, bien que certains délais de remise sur le marché du travail pourraient être raccourcis. A titre d'exemple, le pourcentage des chômeurs de moins de 25 ans est inférieur au pourcentage général. Il conclut que l'Etat n'empêche pas les entreprises de fonctionner et d'engager.

La Présidente relève que, en comparant Genève à d'autres cantons suisses, Genève reste la lanterne rouge. Entre décembre 2008 et décembre 2012, le nombre de dossiers financiers à l'Hospice général a augmenté de 52 %. Elle estime que, lorsque la situation de l'emploi sera réglée, l'aide sociale baissera. Bien que beaucoup d'emplois soient créés, il existe une inadéquation entre les besoins de l'économie et le marché du travail.

Un commissaire (R) précise que la Commission de l'économie a relevé qu'en Suisse alémanique, pour des questions culturelles, lorsqu'une personne, dans un couple, perd son emploi, elle ne s'inscrit pas nécessairement chômage. Il s'ensuit que plus l'on s'approche de l'Est de la Suisse, moins les chiffres sont comparables. Il rappelle que le peuple suisse a accepté l'ALCP, et que les règles font qu'il n'y a pas besoin de justifier n'avoir pas trouvé de demandeur d'emploi sur le marché local. Il estime que Genève ne peut pas décider unilatéralement de demander des contrôles supplémentaires car ceci ressort de la Confédération.

Un commissaire (MCG) souhaite que les entreprises fassent le nécessaire pour obtenir des permis G, afin d'éviter le travail au noir et l'augmentation du chômage de l'autre côté de la frontière. Il incite les entreprises genevoises à engager davantage de travailleurs genevois.

Un commissaire (S) relève, à propos du chômage des jeunes, que la révision de la nouvelle loi fédérale a instauré un délai de carence, ce qui a pour effet de rendre difficile l'inscription au chômage. Il estime qu'il faudrait davantage écouter la situation sur le terrain et relève que les moyens mis en

œuvre par la collectivité publique pour lutter contre le chômage sont insuffisants. Le rapport d'Economiesuisse, récemment publié, prône de ne pas avoir d'industrie, contrairement à un milieu bancaire compétent et professionnel. Il est d'avis que la situation n'est pas satisfaisante et il annonce qu'il refusera cette politique publique.

Une commissaire (PDC) estime qu'il doit y avoir une meilleure adéquation entre la formation et les besoins de l'économie. De plus, la formation doit être améliorée pour les chômeurs afin qu'ils soient plus rapidement employables. Elle conclut que les personnes au chômage doivent respecter les exigences fixées, rien ne justifiant de ne pas se plier à certaines conditions, lorsqu'il s'agit de bénéficier d'argent public.

Un commissaire (L) relève que l'Etat a une responsabilité en matière de formation pour préparer les gens à affronter les mutations du marché du travail.

La Présidente conclut, à propos de l'évolution du taux de chômage, qu'en avril 2009 il se situait à 4,9 %.

Vote d'ensemble sur la politique publique B – Emploi, marché du travail

Les commissaires acceptent la politique publique B – Emploi, marché du travail, dans son ensemble, par :

Pour :	10 (3 Ve, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	2 (2 S)
Abstention :	1 (1 MCG)

La Présidente appelle la politique publique C – Action sociale

Discussion de la commission

Un commissaire (S) estime que l'action sociale se concentre sur les subventions aux associations, avec une corrélation entre les montants alloués et les objectifs des associations. Il se dit interpellé par le fait que certaines associations ne peuvent même pas investir 1 000 F à cause des coupes successives, année après année. Il précise qu'il votera contre cette politique publique.

Vote d'ensemble sur la politique publique C – Action sociale

Les commissaires acceptent la politique publique C – Action sociale, dans son ensemble, par :

Pour :	10 (3 Ve, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	1 (1 S)
Abstentions :	2 (1 S, 1 MCG)

La Présidente appelle la politique publique D – Personnes âgées**Vote d'ensemble sur la politique publique D – Personnes âgées****Les commissaires acceptent la politique publique D – Personnes âgées, dans son ensemble, par :**

Pour :	12 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 1 MCG)
Contre :	1 (1 S)
Abstention :	–

La Présidente appelle la politique publique E – Handicap***Discussion de la commission***

La Présidente relève que, malgré l'effort et la qualité du dispositif genevois, il manque encore des places pour les personnes handicapées dans les institutions. Elle explique qu'une motion avait été votée pour trouver une structure intermédiaire, mais que certaines personnes attendent toujours des places en institution. Plus la pression financière est grande sur les institutions, plus les personnes ayant de grands handicaps en souffrent. Elle est d'avis que cette politique publique mérite de plus grands investissements.

Un commissaire (Ve) explique que ce qui est économisé aux HUG n'est pas transféré de manière correcte au niveau financier. Pour l'IMAD, il faudrait pouvoir calculer le retour sur investissement. Il cherche un outil lisible pour les députés afin que ces économies nettes soient effectives (une personne à Belle-Idée coûte plus cher qu'en institution). En augmentant la qualité de la prise en charge, il sera aussi possible d'économiser de l'argent. Il conclut que l'Etat de Genève subventionne fortement les HUG et les assurances-maladie. Il y a donc un report sur l'entier de la population.

La Présidente précise qu'une bonne partie des coûts de Belle-Idée sont imputés sur la LAMal.

Vote d'ensemble sur la politique publique E – Handicap**Les commissaires acceptent la politique publique E – Handicap, dans son ensemble, par :**

Pour :	11 (3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	1 (1 S)
Abstentions :	2 (1 S, 1 L)

La Présidente appelle la politique publique F – Environnement

Discussion de la commission

Un commissaire (MCG) regrette, concernant le nouveau barrage vers Chancy, que l'étude de faisabilité n'ait pas pris en compte le passage routier et que l'Etat français n'ait pas fait l'effort d'installer une petite réserve de faune et de flore à proximité. Il ajoute qu'il aurait été possible de contourner le village de Chancy.

Un commissaire (UDC) attend un message clair du Conseil d'Etat pour une politique durable. Certaines dispositions à prendre sont difficiles. La situation est difficile car l'énergie est très bon marché. Dès lors, les questions écologiques passent au second plan.

Vote d'ensemble sur la politique publique F – Environnement

Les commissaires acceptent la politique publique F – Environnement, dans son ensemble, par :

Pour :	14 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	–
Abstention :	–

La Présidente appelle la politique publique G – Aménagement et logement

Discussion de la commission

Un commissaire (MCG) se dit sidéré par l'argent dépensé pour contrer des associations de quartier, politique menée à la façon d'une « guérilla ». Il constate qu'il y a aujourd'hui recours sur recours, ce qui implique des frais juridiques énormes. Le MCG dénonce les attaques contre les zones villas et estime qu'il faut changer la politique d'aménagement du territoire sur ce point. Il pense qu'il faudrait plutôt déclasser des zones agricoles déjà enclavées.

Un commissaire (UDC) précise que l'étude a été faite pour les zones agricoles enclavées. A propos de la zone villas, il trouve malheureux de faire du forcing en braquant les propriétaires. Il estime qu'il serait plus judicieux d'offrir un prix suffisant aux propriétaires aujourd'hui plutôt que de devoir assumer des coûts supplémentaires dans plusieurs années.

Vote d'ensemble sur la politique publique G – Aménagement et logement

Les commissaires acceptent la politique publique G – Aménagement et logement, dans son ensemble, par :

Pour : 12 (3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 1 (1 S)
 Abstention : 1 (1 S)

La Présidente appelle la politique publique H – Sécurité et populationVote d'ensemble sur la politique publique H – Sécurité et population

Les commissaires acceptent la politique publique H – Sécurité et population, dans son ensemble, par :

Pour : 10 (3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)
 Contre : 1 (1 S)
 Abstentions : 3 (1 S, 2 MCG)

I – Justice

Concernant la politique publique I – Justice : au vu de l'indépendance du Pouvoir judiciaire, elle n'apparaît que dans les comptes en tant que tels et pas dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

La Présidente appelle la politique publique J – Mobilité*Discussion de la commission*

Un commissaire (L) développe ses critiques envers cette politique publique :

- Au niveau des transports collectifs, il estime qu'il n'y a pas eu d'amélioration.
- Concernant « la progression des transports collectifs dans la circulation urbaine reste une préoccupation majeure de la direction générale de la mobilité (DGM), afin d'améliorer leur vitesse commerciale », il estime que c'est un leurre.
- S'agissant de « la mobilité douce », il mentionne la commune de Soral, car il estime qu'avoir dépensé des millions pour une piste cyclable tient du gaspillage, alors que ce qui semblait utile pour la qualité de vie d'une majorité d'habitants, le contournement de Soral, n'a pas été réalisé.
- Concernant la restructuration de la DGM, il doute de son action en faveur de la fluidité de la circulation.

- Se référant à l'assainissement du bruit routier par du goudron phono-absorbant, il estime que c'est une politique dispendieuse, dont les effets sont dérisoires sur des tronçons sur lesquels les gens circulent de toute façon à 30 km/h.

C'est sur la base de ces motifs qu'il pense que la politique de la mobilité est menée de manière inefficace par la DGM, malgré sa restructuration.

Toutefois, il estime que la brochure « Léman 2030 » a été bien faite.

Un commissaire (Ve) déplore que, durant des années, les constructions en matière de mobilité aient été aussi mal pilotées par un conseiller d'Etat (L). Et que ce sont les dépenses somptuaires et mal organisées, voulues par ce conseiller d'Etat, qui ont créé un chaos dans Genève.

Il conclut en disant que ce sont des choix de société. Les Verts sont minoritaires dans ce parlement et les autres partis ont tout fait pour bloquer la politique de mobilité de la conseillère d'Etat (Ve). Selon ce commissaire (Ve), il faut assumer d'avoir la majorité et donc la politique du chaos et du non-choix que cette majorité a voulue.

Un commissaire (UDC) pense que trop de feux routiers installés sur une importante pénétrante créent des bouchons importants et limitent la fluidité, selon une volonté délibérée.

Un commissaire (MCG) dénonce le dogmatisme qui veut favoriser systématiquement les transports publics. Il estime que, avec le développement des transports publics et des sites propres, la perte de voirie pour la circulation automobile, représenteraient 30% de perte pour la voiture et les véhicules commerciaux. Le MCG regrette les déficits des P+R, par rapport au coût d'exploitation de 400 F par place alors que seuls 110 F sont demandés aux usagers, ce dernier prix incluant l'abonnement de transports publics. Le commissaire (MCG) souhaiterait augmenter de manière substantielle ce prix.

Concernant la restructuration de la DGM, il ne comprend pas qu'il y ait 3 services pour 3 régions géographiques. Il croit qu'un canton comme Genève pourrait n'avoir qu'un service et un directeur et que des efforts doivent être faits sur ce point.

Il conclut en disant que le MCG refusera cette politique publique.

Un commissaire (S) estime que la politique publique de la mobilité n'atteint pas les objectifs voulus par les uns et les autres. Il propose de faire un vote qui porterait sur le rapport de gestion du Conseil d'Etat, lequel a fait avec les moyens qui lui ont été alloués, tout en dénonçant les freins mis par le

Grand Conseil, notamment dans l'application de la mobilité douce prévue par l'IN 144.

Concernant le chaos qu'il y a aujourd'hui en ville en matière de mobilité, il estime qu'il est essentiellement dû au retard pris sur le chantier du CEVA. Il rend le MCG responsable de ce retard à cause de leur référendum contre le crédit complémentaire, ce qui a retardé le chantier de plusieurs années, ainsi que des recours déposés par un avocat membre du MCG.

En conclusion, il estime que le chaos actuel est le résultat direct de l'obstruction d'un parti politique en particulier, le MCG. Le bilan n'est pas satisfaisant, certes, mais la responsabilité n'incombe pas à la conseillère d'Etat chargée de ce difficile dossier. Il acceptera cette politique publique.

Une commissaire (PDC) acceptera cette politique publique tout en dénonçant l'excès de feux routiers et de blocages par les TPG dans le quartier du pont Wilsdorf, etc. Pour elle, il y a encore des progrès à faire et cela n'est pas étonnant lorsque l'on a 20 ans de retard et que les partis les plus acharnés à dénoncer les problèmes ont été les plus contributeurs au blocage.

Un commissaire (UDC) relève que le nombre de voitures a été multiplié par 4 en 30 ans et que Genève n'a construit quasiment aucune route, si ce n'est l'autoroute de contournement. Il approuve la politique des transports à Zurich et à Bâle, qui ont entrepris de nombreux travaux routiers pour favoriser la circulation.

Une commissaire (Ve) dénonce que le Grand Conseil a tendance à n'accuser que la DGM pour le chaos alors qu'elle croit qu'un des problèmes provient des conflits qui existent entre la Ville et l'Etat. Il faut revoir les compétences de ces deux collectivités publiques en matière de mobilité et d'aménagement du territoire. Nombre des problèmes évoqués par les commissaires ne sont pas de la responsabilité de l'Etat, mais de la Ville.

Vote d'ensemble sur la politique publique J – Mobilité

Les commissaires refusent la politique publique J – Mobilité, dans son ensemble, par :

Pour :	6 (2 S, 3 Ve, 1 PDC)
Contre :	7 (2 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)
Abstention :	–

La Présidente appelle la politique publique K – Santé

Discussion de la commission

Un commissaire (S) pointe les HUG qui cherchent à faire des économies, à supprimer des postes et à faire de la sous-traitance. Le planning familial est menacé et il y a des pressions mises dans le domaine des politiques de prévention pour faire des économies. Des associations comme Première Ligne ou Groupe sida ont vu leur subvention diminuer, alors que les besoins sont avérés et s'accroissent.

Vote d'ensemble sur la politique publique K – Santé

Les commissaires acceptent la politique publique K – Santé dans son ensemble, par :

Pour :	10 (3 Ve, 1 PDC, 1 R, 2 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	1 (1 S)
Abstention :	1 (1 S)

La Présidente appelle la politique publique L – Economie

Discussion de la commission

Un commissaire (MCG) pense qu'il faut porter un effort considérable sur cette politique publique, pour pouvoir couvrir les besoins sociaux de l'Etat.

Diminuer la fiscalité des entreprises à 13 % doit se faire rapidement, car le taux d'imposition devient insupportable pour certains entrepreneurs. Cette baisse du taux d'imposition permettra à certains de développer leur entreprise et donc de créer des emplois et des richesses.

Un commissaire (Ve) exprime son soutien aux petites entreprises innovantes, notamment autour de l'environnement. Ils pensent que, pour avoir une économie forte, il faut une économie verte. Il évoque l'écologie industrielle. Les Verts sont proches d'entreprises dont les patrons « obligent » leurs employés à travailler à temps partiel, à prendre des congés paternité et à avoir d'autres activités en dehors du travail, et qui respectent les êtres humains. Ce sont des entreprises qui fonctionnent extrêmement bien.

Un commissaire (UDC) dénonce le fait que la formation de base pour ouvrir un établissement à Genève n'est pas suffisante ; ceux qui font faillite peuvent, par ailleurs, trop facilement rouvrir un établissement peu après, cela au détriment de leurs fournisseurs. Les sanctions ne sont souvent pas exécutées. De plus, il propose de réétudier un jour la clause du besoin.

Une commissaire (PDC) approuve une politique économique basée sur la diversification des entreprises, seule garantie de réussite durable. Il faut

poursuivre dans ce sens et soutenir cette politique, qui fait de Genève un pôle d'excellence, notamment dans le domaine des sciences de la vie ; le PDC s'en réjouit et félicite les responsables de cette réussite.

Un commissaire (S) confirme qu'il ne faut pas opposer les modèles économiques. Il note toutefois qu'à Genève il est difficile d'évoquer le fait que d'autres modèles de développement économique sont nécessaires. Il dénonce la politique économique tournée vers les entreprises exogènes et les difficultés à trouver des modèles de soutien aux entreprises locales, notamment en raison des réticences à l'idée de subventionner des entreprises. Or, cela se fait dans le domaine de l'agriculture, car il est admis que ce secteur économique apporte une plus-value intéressante. Il pense que la même réflexion pourrait se faire sur certaines PME dans certains quartiers, car la plus-value sociale de certaines entreprises est avérée. Il songe aux petits commerces de quartier ; s'ils sont tous supprimés et remplacés par des centres commerciaux, cela peut avoir pour effet d'accentuer les problèmes de mobilité évoqués précédemment.

Un commissaire (L) reconnaît que l'économie marche bien à Genève et, de ce fait, le PLR approuvera la gestion de cette politique publique.

Toutefois, il évoque les chiffres d'affaires des commerces et a été fortement frappé par la chute dramatique du chiffre d'affaires dans le commerce de détail, dans la chaussure et l'habillement en particulier, en raison du franc fort, de la concurrence française et des horaires d'ouvertures très restrictifs à Genève. Il dénonce la position très jusqu'au-boutiste des syndicats qui ne favorise pas la prospérité du commerce de détail. En effet, la situation de blocage est telle que les syndicats préfèrent que des boutiques ferment et qu'il y ait des licenciements, plutôt que d'assouplir quelque peu les horaires d'ouverture et les conditions de travail.

Vote d'ensemble sur la politique publique L – Economie

Les commissaires acceptent la politique publique L – Economie dans son ensemble, par :

Pour :	9 (2 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	1 (1 S)
Abstention :	1 (1 S)

La Présidente appelle la politique publique M – Finance et impôts

Discussion de la commission

Un commissaire (MCG) pense que Genève n'a pas les moyens de payer sa politique globale. Pour pouvoir y parvenir, il faut trouver des recettes supplémentaires, cela en baissant l'impôt aux entreprises. Il rappelle que, lorsqu'avait été soutenu le projet de loi du PLR sur la baisse de la fiscalité des personnes physiques, il y a eu des effets positifs. Ce sont des recettes supplémentaires qui peuvent permettre le développement d'une politique sociale. Le fait de baisser les impôts pour augmenter le nombre de recettes peut servir les politiques des socialistes.

Un commissaire (L) estime que les comptes rendus au sujet des risques n'ont pas été satisfaisants. Bien qu'au début d'un processus, il se dit catastrophé par le niveau des réponses reçues. Il conclut en disant qu'avec ce premier exercice la commission n'est pas en mesure de faire une analyse correcte des risques encourus au niveau des différentes politiques publiques.

Vote d'ensemble sur la politique publique M – Finance et impôts

Les commissaires acceptent la politique publique M – Finance et impôts, dans son ensemble, par :

Pour : 8 (3 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : –
 Abstentions : 3 (2 S, 1 L)

La Présidente appelle la politique publique N – Culture, sport et loisirs

Vote d'ensemble sur la politique publique N – Culture, sport et loisirs

Les commissaires acceptent la politique publique N – Culture, sport et loisirs, dans son ensemble, par :

Pour : 10 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : –
 Abstention : 1 (1 S)

La Présidente appelle la politique publique O – Autorité et gouvernance

Vote d'ensemble sur la politique publique O – Autorité et gouvernance

Les commissaires acceptent la politique publique O – Autorité et gouvernance, dans son ensemble, par :

Pour : 10 (1 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : –
 Abstention : 1 (1 S)

La Présidente appelle la politique publique P – Activités de support et prestation de moyens

Discussion de la commission

Un commissaire (Ve) estime que la gestion de ces différents programmes n'est pas satisfaisante, notamment au niveau de :

- la gestion du patrimoine ;
- la gestion de l'informatique, en raison des coûts cachés ;
- la distribution des fluides, car les gens sont incapables de savoir si leurs mesures d'économies ont une incidence sur les finances.

Face à ces différents constats, son groupe ne peut être satisfait de la gestion de cette politique publique.

Un commissaire (L) trouverait intéressant que le président de la sous-commission informatique rapporte à la commission le coût de l'informatique par politique publique durant la législature.

Pour lui, il n'est pas possible de valider la politique de gestion centralisée des ressources humaines de l'Etat. En conséquence, il refusera cette politique publique.

Un commissaire (S), par ailleurs président de la sous-commission informatique, estime qu'au niveau de l'informatique, au-delà des chiffres qui sont discutables, il y a un problème d'analyse, complexifié par l'absence de comparaisons réelles. Les autres cantons ne délimitent pas les coûts informatiques de même manière qu'à Genève. Les comparaisons sont donc difficiles, puisque les périmètres ne sont pas identiques. Il conclut en dénonçant que divers projets informatiques ne se déroulent pas de manière satisfaisante, raison pour laquelle la gestion de cette politique publique et les comptes 2012 en la matière ne sont pas approuvables pour lui.

Vote d'ensemble sur la politique publique P – Activités de support et prestations de moyens

Les commissaires refusent la politique publique P – Activités de support et prestations de moyens, dans son ensemble, par :

Pour :	1 (1 PDC)
Contre :	3 (2 S, 1 L)
Abstentions :	7 (2 Ve, 2 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)

La Présidente appelle la politique publique Q – Energie

Discussion de la commission

Un commissaire (S) pense qu'il n'est pas logique d'avoir créé cette politique en cours de législature car cela rend les comparaisons impossibles. Il estime que cette scission a engendré un surcoût administratif inutile et a entravé le travail de contrôle de l'activité du Conseil d'Etat par les députés. C'est la raison pour laquelle il la refusera.

Un commissaire (R) estime qu'il suffit de lire F02 au lieu de Q et le problème est réglé.

Vote d'ensemble sur la politique publique Q – Energie

Les commissaires acceptent la politique publique Q – Energie, dans son ensemble, par :

Pour : 9 (3 Ve, 1 PDC, 2 R, 2 L, 1 UDC)
 Contre : 1 (1 S)
 Abstentions : 2 (1 S, 1 MCG)

Vote en deuxième débat

La Présidente met aux voix l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat ».

Les commissaires acceptent l'article unique « Approbation de la gestion du Conseil d'Etat » par :

Pour : 9 (3 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG)
 Contre : 1 (1 S)
 Abstentions : 2 (1 S, 1 L)

Vote en troisième débat

Le PL 11160, dans son ensemble, est adopté par :

Pour : 10 (3 Ve, 1 PDC, 2 R, 1 L, 1 UDC, 2 MCG)
 Contre : 1 (1 S)
 Abstentions : 2 (1 S, 1 L)

Commentaires de la rapporteure

Mesdames les députées, Messieurs les députés, la Commission des finances a passé au crible le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2012.

Il ressort que l'adage « *quand on veut tuer son chien on dit qu'il a la rage* » s'applique à deux politiques publiques refusées par la Commission des finances de manières qui paraîtront à d'aucuns excessivement déraisonnables en regard des faits. Exemple :

1. L'acharnement à démontrer combien politique publique J (Mobilité) est insatisfaisante à cause de la magistrate chargée de cette politique publique alors que Genève a 20 ans de retard en matière d'infrastructures permettant la fluidité du trafic légitimement attendue par les usagers de tous les modes de transports à Genève.
2. Les déceptions engendrées par la politique publique P (Activités de support et prestations de moyens), notamment en matière informatique (qui a creusé un gouffre abyssal dans les finances de l'Etat), ne sont pas du fait du magistrat actuel, mais de ses prédécesseurs qui n'ont pas exigé la rigueur et la maîtrise des coûts, faisant de l'Etat de Genève un client captif de ses fournisseurs.

La période électorale qui a commencé a-t-elle exacerbé les émotions des commissaires dans la restitution de leurs désapprobations ?

En conclusion, dans leur grande majorité, les commissaires semblent d'accord de reconnaître qu'à l'avenir la gestion du Conseil d'Etat semblera satisfaisante à la Commission des finances lorsqu'une analyse correcte des risques encourus au niveau des différentes politiques publiques sera présentée avec la rigueur attendue. Alors peut-être que les vrais enjeux politiques l'emporteront sur les règlements de comptes...

Projet de loi (11160)

approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2012

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 108 de la Constitution de la République et canton de Genève, du
14 octobre 2012;
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de
Genève, du 7 octobre 1993;
vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République
et canton de Genève, du 13 septembre 1985,
décrète ce qui suit :

Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2012 est approuvée.